

DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUE AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

210,00 €

Nombre max. de participants/session

20

Prix/session réservée

3.465,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

21 heures (3 jours)

Personne de contact

Patrick GILET Gestionnaire de dossiers clients - Gestionnaire IT

pgilet@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Le droit administratif sous-tend l'organisation et le fonctionnement des administrations locales et para-régionales. Aussi, il importe pour les agents d'en maîtriser les principes de base. Il y a donc lieu de leur proposer une formation axée sur les principes généraux de droit administratif.

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'apporter une connaissance de base des principes de droit administratif à des agents de niveau A, B et C issus des administrations bruxelloises.

Public cible

Les participants proviennent des administrations régionale et communales bruxelloises (niveau A, B et C).

Conditions d'admission

Niveau A/B/C.

Méthodes pédagogiques

Le dispositif pédagogique proposé croise méthodes transmissives, collaboratives et interactives. Les participants sont sollicités tant individuellement que collectivement. Les techniques d'animation favorisant la collaboration et la co-construction de savoirs prévalent. Extraits de jurisprudence, casus, lecture de réglementation sont mobilisés à travers différentes méthodes pédagogiques tournées vers l'apprenant.

Contenu

La place de la commune dans l'organisation administrative de la Belgique

1. L'environnement institutionnel de la commune
2. L'environnement local de la commune
3. L'organisation de l'administration communale

Le droit administratif

1. Les définitions
2. Les sources du droit
3. Les lois du service public

Les agents de l'administration

1. Les principes généraux de la fonction publique
2. Les agents statutaires
3. Les grades légaux
4. Le personnel contractuel

L'emploi des langues

1. Le champs d'application des règles d'emploi des langues
2. Les différents principes

Les biens de l'administration

1. Les domanialités
2. Les expropriations
3. Les réquisitions
4. Les servitudes d'utilité publique

Les actes de l'administration

1. L'acte administratif unilatéral
2. Les contrats de l'administration

Le contrôle et la responsabilité de l'administration

1. Les responsabilités
2. Les contrôles

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 09 décembre 2024.